



REGLEMENT DU JEU EUROREPAR CAR SERVICE

Article 1 : Société organisatrice

La Société EUROREPAR Car Service dont le siège social est situé 1, boulevard de l'Europe, Immeuble Pôle tertiaire 2, 78300 POISSY, ci-après dénommée « EUROREPAR Car Service » un jeu promotionnel avec obligation d'achat intitulé « **Instant Gagnant** » (ci-après dénommé le « Jeu »).

En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent règlement.

Article 2 : Durée

Le Jeu se déroulera du 01 avril au 30 septembre 2025, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Il est entendu que EUROREPAR Car Service pourra reporter ou annuler le Jeu si les circonstances l'exigent. Le cas échéant, les participants seront informés dans les meilleurs délais via l'envoi d'un e-mail.

Article 3 : Participants

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse ; hors DOM-ROMCOM). Il est entendu que ces derniers ne peuvent participer qu'une seule fois.

Ne peuvent participer les personnes impliquées directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Jeu. Sont donc exclus, les mandataires sociaux et membres du personnel (dirigeants, salariés, administrateurs et collaborateurs permanents et occasionnels salariés ou non) d'EUROREPAR Car Service.

Chaque participant reconnaît que les données qu'il communique à la société organisatrice pour les besoins de sa participation au Jeu sont exactes et valent preuve d'identité. La société organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

Conditions de l'offre : offre réservée aux particuliers. Offre promotionnelle avec obligation d'achat, cumulable avec toute autre opération EUROREPAR Car Service en cours, réservée aux personnes physiques majeures pour toutes opérations d'entretien (achat et pose de pneumatiques, vidange, révision, disques et plaquettes de frein, batterie, amortisseurs, kit de distribution, climatisation, balais d'essuie-glace) dans un des points de vente participants EUROREPAR Car Service situé en France Métropolitaine, Corse incluse (hors DOM-ROMCOM), pendant la durée de l'opération du 01 avril au 30 septembre 2025, limitée à une participation par foyer (même nom, même adresse, même adresse e-mail), une participation par facture.

Article 4 : Modalités de participation

Pour toutes opérations d'entretien (achat et pose de pneumatiques, vidange, révision, disques et plaquettes de frein, batterie, amortisseurs, kit de distribution, climatisation, balais d'essuie-glace) sans minimum d'achat, vous pouvez participer au jeu.

Pour participer au jeu, le participant se connecte sur le site suivant : www.promos.euroreparcarservice.fr

Il est ainsi nécessaire d'avoir un accès à Internet et de disposer d'une adresse électronique valide.

Il remplit ses coordonnées ainsi que le code garage et télécharge la copie ou l'original de sa facture prouvant son achat.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, domicile et preuve d'achat.

Pour ce faire, la société de gestion mandatée par EUROREPAR Car Service, se réserve le droit de requérir la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments.

Toute fausse identité, fausse adresse, fausse preuve d'achat ou toute participation frauduleuse ou incomplète entraînera la nullité de la participation et du bénéfice du jeu.

La société organisatrice se réserve le droit d'engager des poursuites pour toute participation frauduleuse. Toute demande incomplète, ne répondant pas aux conditions de l'offre sera considérée comme nulle.

EUROREPAR Car Service se réserve le droit de suspendre, modifier ou annuler le présent jeu en cas de nécessité.

Pour toutes questions relatives à l'offre, vous pouvez nous contacter ici :

Service Relations EUROREPAR Car Service – Service Relation Clientèle, Case YT 265 – 1 Bd de l'Europe, 78300 POISSY, SAS au capital de 15.040.000 euros, 444 590 574 RCS Versailles, reseau@eurorepar.fr.

Article 5 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront personnellement avertis de leur gain par un courriel après vérification de la facture, auquel ils devront accuser réception pour notifier leur acceptation dudit gain par retour de courriel dans un délai de 7 jours.

Article 6 : Dotations

Un coffret contenant 2 places de cinéma d'une valeur de 30 euros TTC.

Le coffret est valable pendant 2 ans et est accepté dans les cinémas CGR et Pathé de votre région. Conditions d'utilisation et liste des cinémas sur <https://www.pathe.fr/cinemas> et <https://www.cgrcinemas.fr/liste-cinemas-cgr/>.

Livraison sous 4 à 6 semaines suivant la participation à l'adresse électronique fournie par le participant.

Article 7 : Remise des dotations

Les dotations sont nominatives et ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque raison que ce soit.

Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice et EUROREPAR Car Service se réservent le droit de substituer, à tout moment, à la dotation proposée, une dotation d'une valeur équivalente ou de caractéristiques proches, sans que cela ne puisse donner lieu à un quelconque dédommagement ou indemnité d'aucune sorte.

La Société Organisatrice et EUROREPAR Car Service ne seront pas tenues d'attribuer les dotations si les gagnants ne se sont pas conformés au présent règlement.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non-délivrance de l'e-mail annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant sur son formulaire de participation au Jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

Article 8 : Responsabilité

La Société EUROREPAR Car Service ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, elles étaient amenées à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le présent Jeu à tout moment, si les circonstances l'exigent.

La Société EUROREPAR Car Service ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais fonctionnement des lignes informatiques, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

La Société EUROREPAR Car Service se réserve le droit d'exclure du Jeu toute personne qui en aurait troublé le bon déroulement.

Article 9 : Informatique et Libertés

Les données à caractère personnel collectées auprès de nos clients dans le cadre de la participation à ce jeu font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de la gestion de la prise en compte et la validation des participations. Elles sont destinées au Département CRM de EUROREPAR Car Service. Elles seront conservées par EUROREPAR Car Service au maximum 6 mois, à l'issue desquels elles seront supprimées.

Conformément au règlement général sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation, d'effacement ainsi que d'opposition à recevoir des offres et informations de la part de EUROREPAR Car Service.

Vous pouvez exercer vos droits en écrivant au Service Relations EUROREPAR Car Service – Service Relation Clientèle, Case YT 265 – 1 Bd de l'Europe, 78300 POISSY, ou par messagerie électronique à l'adresse suivante : conciergerie@eurorepar.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le traitement de votre participation n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

Les personnes qui exerceront leur droit de suppression de leurs données avant la fin des inscriptions au jeu seront réputées renoncer à leur participation. De même, en cas de demande de suppression des données, formulée avant la date de fin des inscriptions, rendant impossible la prise de contact de la Société Organisatrice avec le gagnant, ce dernier sera réputé renoncer à l'attribution de sa dotation.

Article 10 : Règlement et Loi applicable

La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet.

La loi applicable au présent Jeu est la loi française.

Article 11 : Consultation du Règlement

Le règlement complet est adressé à titre gratuit à toute personne sur simple demande (remboursement du timbre au tarif lent en vigueur (0,71 €) en joignant un RIB ou RIP).

Le présent règlement est déposé chez Me Franck Cherki, Commissaire de Justice associé domicilié 119, avenue de Flandre 75019 Paris.